

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **quatorzième jour du mois de novembre deux mille dix-sept**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

ASSERMENTATION DU NOUVEAU CONSEIL

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier procède à tour de rôle, à l'assermentation du nouveau conseil municipal.

Monsieur le député, Yves St-Denis offre ses plus sincères félicitations aux nouveaux membres du conseil.

POINT N° : 2

2017-11-R196

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- Retrait du point 4.11 - Demande d'appui à de la Ville de Mirabel concernant l'interdiction de camionnage sur une partie du chemin Lalande, du chemin Clément-Pesant à ma monté Robitaille, dans le secteur de Saint-Hermas
- Ajout du point 4.16 – Signataires des effets bancaires
- Ajout du point 4.17 - Mandat à la firme Valois Boutin Besner représentée par Me Yves Boutin, notaire dans les dossiers des inondations historiques printanières 2017 - Acceptation de cessions de terrains
- Ajout du point 4.18 - Autorisation de signature dans les dossiers de cessions de terrains – Inondations printanières 2017

- Ajout du point 4.19 - Dossiers des inondations historiques printanières 2017 – Autorisation d'acceptation de cessions de terrains
- Retrait du point 6.5.2 – Demande d'aide financière 2017 pour le 40^e édition du tournoi National Midget
- Retrait du point 6.5.4 - Demande d'aide financier de la Société Alzheimer Laurentides

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-11-R197

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois d'octobre 2017.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.7

2017-11-R198

DEPOT DES DECLARATIONS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que chacun des membres constituant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a déposé sa déclaration complétée dans le délai prévu par la loi soit 60 jours suivants leur proclamation;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier doit s'assurer du respect de l'article 357 de LEFM;

De confirmer le dépôt officiel des déclarations pécuniaires de chacun des membres constituant le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil relativement à l'année 1 du mandat 2017-2021 pour le poste de maire et des districts 1, 2, 3, 4, 5 et 6 comme le démontre le tableau ci-après :

<i>Nom</i>	<i>Date de réception</i>
Marc-Olivier Labelle, maire	14 novembre 2017
Michael Steimer, district 1	14 novembre 2017
Marie-Pierre Chalifoux, district 2	14 novembre 2017
Michel St-Jacques, district 3	14 novembre 2017
Catherine Lapointe, district 4	14 novembre 2017
Marc Bertrand, district 5	14 novembre 2017
Michel Larente, district 6	14 novembre 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Direction générale et secrétaire-trésorier, M. Benoît Grimard
MAMROT, Mme Claire Savard*

POINT N° : 4.8

2017-11-R199

**REMANIEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL
- ABROGATION DE LA RESOLUTION 2017-04-R073**

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à une modification des responsables et des substituts de certains comités municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

De remplacer la résolution 2017-04-R073 par la présente résolution :

Membres du conseil 2017-2021

Tableau du remaniement

Services municipaux ou Organismes/Associations	Responsable(s) ou représentant(s)	Substitut
Patrimoine et historique culturels Tourisme Musée régional d'Argenteuil	Michael Steimer	Marie-Pierre Chalifoux
Espace historique et culturel Christ Church (EHCCC)	Michael Steimer	Marie-Pierre Chalifoux
Aqueduc – Voirie – Hygiène du milieu	Marc Bertrand	Michel St-Jacques
Politique familiale et MADA	Marie-Pierre Chalifoux	Marc-Olivier Labelle
Urbanisme et Environnement	Michel Larente Catherine Lapointe	Marc Bertrand
Sécurité publique Comité de circulation	Catherine Lapointe	Michel St-Jacques
Administration, Finances Communication et Éthique et Déontologie	Marc-Olivier Labelle	Michel St-Jacques
RIADM	Marc-Olivier Labelle	Marc Bertrand
Bibliothèque	Michel St-Jacques	Michael Steimer
Tricentris	Catherine Lapointe	Marie-Pierre Chalifoux

Maire suppléant	Michel St-Jacques	Catherine Lapointe
MRC d'Argenteuil	Marc-Olivier Labelle	Michel St-Jacques
OMH	Michel Larente Michel St-Jacques	
Loisirs	Marie-Pierre Chalifoux	Catherine Lapointe
Comité de vérification des communications	Marc-Olivier Labelle Marie-Pierre Chalifoux Michael Steimer	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil
Employés/cadres*

POINT N° : 4.9

2017-11-R200

AJUSTEMENT DU TAUX HORAIRES DU PERSONNEL ELECTORAL AU POSTE DE SECRETAIRE

CONSIDÉRANT qu'une modification au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux a été apportée en date du 20 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit modifier sa résolution 2017-03-R056 à cet effet ;

CONSIDÉRANT que cette modification concerne la rémunération au poste de secrétaire du bureau de vote ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer :

QUE le conseil municipal accepte la modification à la rémunération au poste de secrétaire du bureau de vote pour un montant de 135 \$ pour le BVA, 162 \$ pour le BVO et 13.50 \$ de l'heure pour le vote itinérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Président d'élection, Monsieur Benoît Grimard
Service des Finances*

POINT N° : 4.10

2017-11-R201

FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PERIODE DES FETES

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu :

D'AUTORISER la fermeture du bureau administratif et du service des travaux publics pour la période des Fêtes comme suit :

Au public

Le bureau administratif sera fermé à partir du 22 décembre 2017, 12 h jusqu'au 4 janvier 2018 inclusivement.

Pour le bureau administratif

Le bureau administratif sera fermé à compter du 22 décembre 2017 12 h jusqu'au 3 janvier 2018 inclusivement.

Pour le service des Travaux publics

Le service des travaux publics sera fermé les 25 et 26 décembre 2017 et les 1^{er} et 2 janvier 2018.

Toutefois, les membres du service des travaux publics peuvent être rappelés au travail en cas de nécessité (services essentiels ou urgence).

Qu'un avis indiquant la période de fermeture des bureaux soit affiché sur la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville ainsi qu'aux deux comptoirs d'accueil dans le but d'aviser la clientèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Service de la paie
Membres du personnel administratif et des travaux publics
Mme Linda Deschênes responsable de l'affichage de l'avis*

POINT N° : 4.11

DEMANDE D'APPUI A DE LA VILLE DE MIRABEL CONCERNANT L'INTERDICTION DE CAMIONNAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN LALANDE, DU CHEMIN CLEMENT-PESANT A MA MONTE ROBITAILLE, DANS LE SECTEUR DE SAINT-HERMAS

Ce point est retiré..

POINT N° : 4.12

2017-11-R202

NOMINATION D'UN DELEGUE MUNICIPAL AU SEIN DE TRICENTRIS, CENTRE DE TRI

CONSIDÉRANT l'intérêt par la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au sein de Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand,
Appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désigne madame Catherine Lapointe, conseillère à titre de représentante et madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère à titre de représentante substitut de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Tricentris,
Madame Catherine Lapointe, conseillère
Madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère*

POINT N° : 4.13

2017-11-R203

NOMINATION D'UN DELEGUE ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRESENTER LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL A LA REGIE INTERMUNICIPAL ARGENTEUIL – DEUX-MONTAGNES (RIADM)

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et unanimement résolu :

De nommer monsieur Marc-Olivier Labelle, maire délégué et monsieur Marc Bertrand, conseiller, à titre de substitut, lesquels représentants prendront intérêt et positionnement pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. *RIADM*
M. Marc-Olivier Labelle, maire
M. Marc Bertrand, conseiller

POINT N° : 4.14

2017-11-R204

NOMINATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUBSTITUT POUR REPRESENTER LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL A LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la nomination d'un représentant et d'un substitut pour représenter la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la MRC d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer et unanimement résolu :

De nommer M. Marc Olivier Labelle, maire représentant et M. Michel St-Jacques, conseiller, à titre de substitut, lesquels représentants prendront intérêt et positionnement pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. *M. Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier*
M. Marc-Olivier Labelle, maire
M. Michel St-Jacques, conseiller et maire suppléant

POINT N° : 4.15

2017-11-R205

NOMINATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (O.M.H.)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et unanimement résolu :

De nommer, messieurs Michel Larente et Michel St-Jacques, à titre de représentants de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil (OMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. *M. Marcel St-Jacques, directeur*
M. Michel Larente, conseiller
M. Michel St-Jacques, conseiller

POINT N° : 4.16

2017-11-R206

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter un changement à l'attention de Desjardins Centre financier aux entreprises pour la signature des effets bancaires de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

De nommer Messieurs Marc-Olivier Labelle, maire, Michel St-Jacques, maire suppléant, Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie ainsi que Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier signataire des effets bancaires relativement aux comptes bancaires de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil comme personnes autorisés à procéder aux signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Desjardins, centre financier aux entreprises
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 4.17

2017-11-R207

MANDAT A LA FIRME VALOIS BOUTIN BESNER REPRESENTEE PAR ME YVES BOUTIN, NOTAIRE DANS LES DOSSIERS DES INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIERES 2017 - ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

Que le conseil municipal mandate la Firme Valois, Boutin & Besner, notaires, représenté par Me Yves Boutin, notaire, à préparer les actes notariés relativement aux cessions de terrains entre les cessionnaires et la Municipalité concernant les inondations 2017.

Que le conseil municipal approuve la dépense d'un montant maximum de 24 500 \$ taxes incluses.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Me Yves Boutin
Service des finances*

POINT N° : 4.18

2017-11-R208

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LES DOSSIERS DE CESSIONS DE TERRAINS – INONDATIONS PRINTANIERES 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Me Yves Boutin, notaire, Valois Boutin Besner, notaires
Mme Linda Deschênes, service des finances*

POINT N° : 4.19

**DOSSIERS DES INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIERES 2017 –
AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS**

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder, à la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, la propriété où la résidence ne peut être conservée;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite que la procédure de cessions de terrains soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques:

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Benoît Grimard, à accepter les cessions de terrains, après que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec.

Conditionnellement après vérification des titres de propriété, servitudes et autres charges affectant les titres de propriété et que le tout sera acceptable et satisfaisant pour la Municipalité.

Que les secteurs visés pour la cession de terrain sont les suivants : terrasse Robillard, rue Fournier, rue Chevalier et la Baie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Ministère de la Sécurité publique, Mme Sarah Dulac
MAMOT, Mme Claudette Larouche*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 30 pour se terminer à 19 h 59.

Onze (11) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marie-Pierre Chalifoux et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 27 septembre 2017 au 14 novembre 2017, totalisant 520 029.12 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 27 septembre 2017 au 14 novembre 2017 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 3 665.49 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-D – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 NOVEMBRE 2017

Rapport budgétaire au 30 novembre 2017

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 OCTOBRE 2017

- Solde des folios bancaires au 31 octobre 2017 ;
- Taxes à recevoir au 31 octobre 2017.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2017-11-R211

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017 DES LUTINS DU PÈRE NOËL DE SAINT-ANDRÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

D'accepter de verser la somme de 1 250 \$ en guise d'aide financière aux Lutins du Père Noël de Saint-André, organisme à but non lucratif.

De payer ce soutien financier à même le poste budgétaire 02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
Les Lutins du Père Noël, M. Martin Simard*

POINT N° : 6.5.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017 POUR LE 40^E EDITION DU TOURNOI NATIONAL MIDGET

Ce point est retiré.

POINT N° : 6.5.3

2017-11-R212

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME « LA CITAD'ELLE DE LACHUTE »

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme « La Citad'Elle de Lachute » en date du 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que la Citad'Elle est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants gratuitement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, Appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux,
Et résolu :

D'accorder un don de 150 \$ à l'organisme « La Citad'Elle de Lachute »;

De payer cette somme à même le poste budgétaire 1-02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : La Citad'Elle de Lachute, Mme Caroline Limoges, Directrice générale
Service des Finances*

POINT N° : 6.5.4

DEMANDE D'AIDE FINANCIER DE LA SOCIETE ALZHEIMER LAURENTIDES

Ce point est retiré.

POINT N° : 6.5.5

2017-11-R213

PUBLICITE TOURISTIQUE DANS LES ÉDITIONS « LA JONCTION » POUR 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe depuis 2003 à cette publicité et que plusieurs touristes l'ont consulté ;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Municipalité de poursuivre cette initiative pour se faire connaître à l'aide des rubriques bottin et WEB "Municipalités" à partir d'une carte d'affaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu :

D'ACHETER de la publicité promotionnelle des Éditions « La Jonction », d'une sommes de 450 \$, plus les taxes applicables ;

DE PAYER cette dépense à même le poste budgétaire 02-62200-341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : M. Pierre-André Bélanger, les Éditions la Jonction
Mme Linda Deschênes, service des finances*

POINT N° : 6.6

**ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 DE LA REGIE
INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL - DEUX-MONTAGNES (RIADM)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

QUE les prévisions budgétaires 2018 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par la secrétaire-trésorière par intérim soient acceptées telles que présentées, à savoir :

Prévisions 2018

REVENUS

Quotes-parts	(1 000 000) \$
Services rendus aux municipalités membres	322 000 \$
Facturation-fonds de fermeture	215 200 \$
Location de bacs bleus	500 \$
Location de bacs bruns	500 \$
Vente de bacs verts	- \$
Vente de bacs bruns	- \$
Vente de bacs bleus	- \$
Traitement des eaux de lixiviation	- \$
Redevances	685 000 \$
Revenus de placement	120 000 \$
Autres revenus-administration	75 447 \$
Communications environnementales	70 000 \$
Location - aire de compostage - GSI	5 000 \$
Location maisons et terrains	19 700 \$
Service d'enfouissement	2 421 000 \$
Total des revenus	2 934 347 \$

CHARGES

Salaires employés	154 000 \$
Salaires conseil	53 000 \$
CARRA	8 500 \$
Contributions de l'employeur	38 600 \$
Activités connexes- gestion intégrée	90 000 \$
Téléphone et communications	2 000 \$
Internet	3 000 \$
Frais de poste	3 500 \$
Loyer bureaux RIADM	12 000 \$
Publicité	3 900 \$
Associations et abonnements	2 300 \$
Frais de déplacement	2 000 \$
Enfouissement municipalités membres	338 100 \$
Postfermeture	215 200 \$
Assurances	40 000 \$
Services professionnels- autres	3 000 \$
Services professionnels- enquête diligente	55 000 \$
Services professionnels- auditeurs	15 000 \$
Services professionnels - archives	8 300 \$
Services professionnels-conseiller RH	12 000 \$
Services professionnels- informatiques	2 000 \$
Services juridiques	173 560 \$
Entretien et réparations des bacs	20 000 \$
Coût des bacs verts	8 500 \$
Coût des bacs bleus	18 000 \$
Coût des bacs bruns	18 000 \$
Dons et commandites	- \$
Entretien et réparation	2 968 \$

Fournitures de bureau	8 447 \$
Fournitures informatiques	7 000 \$
Repas	2 000 \$
Endains	- \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	49 500 \$
Programme couches lavables	3 000 \$
Taxes municipales - maisons expropriées	19 725 \$
Frais bancaires	500 \$
Service d'enfouissement	2 541 747 \$
Amortissement	- \$
Total des charges	3 934 347 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice (1 000 000 \$)

Conciliation à des fins fiscales

Immobilisation

Amortissements - \$

Affectations

Activités d'investissement - \$

Excédent (déficit) accumulé

Excédent de fonctionnement non affecté - \$

Excédent de fonctionnement affecté **1 000 000 \$**

Total des affectations

1 000 000 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales 0 \$

Pour l'Éco calendrier 2018, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil confirme le nombre de collectes soit :

Bac vert	33
Bac bleu	26
Bac brun	31
Gros rebus	12
	102

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. RIADM, Mme Martine Blanc, secrétaire-trésorière par intérim
Mme Linda Deschênes, service des finances*

POINT N° : 6.7

2017-11-R215

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES REVISEES 2017 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires 2017 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques

Et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées 2017 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 12 868 \$.

D'accepter la contribution de 10%, soit 1 287\$ \$ de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. : M. Marcel St-Jacques, O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2017-11-R216

PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017-2018 – CHEMIN MARINEAU

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit présenter sa demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques:

QUE le conseil municipal approuve la dépense de 54 325 \$, montant subventionné à la hauteur de 24 170 \$ par le ministère des Transports du Québec pour la réfection du chemin Marineau.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière selon les propositions du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis
Ministère des Transports, madame Sonia Mercier
Service des Travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur
Directeur général, monsieur Benoît Grimard*

POINT N° : 7.2

2017-11-R217

MANDAT A LA FIRME QUALILAB INSPECTION INC. POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE AVEC CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALES DES SOLS FUTURE RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté le Groupe Conseil BSA pour préparer des plans et devis pour les infrastructures de la future rue de la Gare.

CONSIDÉRANT qu'une expertise géotechnique est nécessaire pour évaluer la nature et les caractéristiques des sols et le niveau de la profondeur de l'eau souterraine le long du tracé de la future rue, afin de formuler des recommandations géotechniques pertinentes pour la conception du projet.

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été réalisée par à la Firme Qualilab inspection inc. pour ce type de travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER l'offre de services de la Firme Qualilab inspection inc, pour effectuer l'étude géotechnique au montant de 8 900.00\$ plus taxes, conformément à l'offre de services proposition # 2017-405-2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Qualilab inspection inc.
Mme Linda Deschênes, service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics

POINT N° : 7.3

2017-11-R218

CONTRAT POUR LA CONFECTION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE DE GLACE EXTERIEURE – SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil offre le service d'une patinoire de glace extérieure à sa population depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est très satisfaite des services de M. Yves Thibault et qu'il y a lieu de lui accorder à nouveau un contrat pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer la population qu'il s'agit d'un service de récréation mis à la disposition de la population et que le responsable de l'entretien et de surveillance n'est pas un intervenant social et que son travail se limite à entretenir les glaces et l'intérieur du chalet et d'y maintenir la discipline;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe:

D'accorder un contrat à, monsieur Yves Thibault, au montant de 7 000.00 \$ et aux conditions énumérées dans ledit contrat.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ledit contrat.

D'autoriser le service des Finances à émettre les paiements du contrat selon les modalités figurants audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Monsieur Yves Thibault,
Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2017.

POINT N° : 11.2

2017-11-R219

EMBAUCHE D'UNE (1) POMPIERE A TEMPS PARTIEL, MADAME LANIE CHAMPAGNE POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité est soucieuse de maintenir un nombre d'effectif adéquat pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en faveur d'une préparation de relève pour son personnel pompier ;

CONSIDÉRANT que le directeur a procédé à deux entrevues de cette candidate;

CONSIDÉRANT que Mme Champagne s'engage à suivre la formation requise pour œuvrer au sein de service de sécurité de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Mme Champagne est domiciliée dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur recommande l'embauche de madame Lanie Champagne assorti d'une période de probation de six (6) mois;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu

De procéder à l'embauche de madame Lanie Champagne en date du 14 novembre 2017 à titre de pompière à temps partiel selon les conditions de travail prévues à l'entente de travail, de dispenser la formation nécessaire selon le règlement pour œuvrer dans un service de sécurité incendie et ce conditionnel au dépôt d'un certificat médical confirmant son état de santé pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c: M. Lanie Champagne
M. Benoit Grimard, Directeur-général
M. Sylvain Modérie, directeur sécurité incendie

POINT N° : 11.3

2017-11-R220

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES SPECIALITES TECHNIQUES DE SAUVETAGE VERTICAL ET EN ESPACE CLOS

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 10 pour se terminer à 20 h 22.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2017-11-R221

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

De lever la séance à 20 h 24 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**